

Bordereau de signature

DL_560

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Mondeville, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA VALLÉE BARREY À L’ASSOCIATION BANDE DE SAUVAGES

DELIBERATION N° **DELIB/2023/085**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la Mairie de Mondeville soutient des structures associatives œuvrant dans ce domaine. Après un appel à projets lancé entre mai et septembre 2022, des lieux municipaux ont été mis à disposition de structures de l'ESS. L'association « Bande de Sauvages », lauréate de cet appel à projet, bénéficie depuis de la mise à disposition d'une travée des SHEDS située dans le quartier Valleuil.

Afin de soutenir l'activité de « Bande de Sauvages », il est proposé de leur mettre à disposition gratuitement la salle municipale de la Vallée Barrey pour une durée de deux années renouvelable. Leur installation dans ce quartier répond à une demande des habitants d'avoir un nouveau lieu de vie et d'animation. L'association « Bande de Sauvages » proposera à la ville, en lien avec les conseillers de quartier, un projet autour de l'alimentation et du lien social.

La salle de la Vallée Barrey étant actuellement gérée par Mondeville Animation au titre de la convention pluriannuelle d'objectif et de moyens signée avec la ville, il est proposé d'adopter un avenant afin d'en supprimer la mise à disposition à l'association et de conclure avec « Bande de Sauvages » une convention fixant les conditions de cette nouvelle mise à disposition.

Par conséquent,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectif et de moyens conclue avec Mondeville animation,

Après consultation de la Commission Emploi, Solidarités, Économie Sociale et Solidaire et Logement du 13 septembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit de la salle Vallée Barrey à l'association Bande de Sauvages pour une durée de deux années renouvelables selon les termes de la convention ci-jointe ;
- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association Mondeville Animation et la mairie de Mondeville,
- **D'AUTORISER** la Maire à signer ces documents ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT